

Compte rendu

Réunion du COPIL ONCV

Date : 23 septembre 2020 – 14h30

Lieu : CNOA, Tour Maine Montparnasse, 75015, Paris

Membres présents :

- Le Conseil National de l'Ordre des Architectes (Denis DESSUS, Régis RIOTON).
- L'Ordre des Géomètres-Experts - OGE (Vincent SAINT-AUBIN, Xavier PRIGENT, Hervé GRÉLARD, Ovidiu SAND) ;
- L'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes – OPQU (Isabelle LIÉGEON) ;
- Association Française Interprofessionnelle des Ecologues – AFIE (Blanche GOMEZ (visio), Robin CHALOT) ;
- L'Union Nationale des Aménageurs - UNAM (Nicolas THOUVENIN) ;
- La Fédération des SCoT (Stella GASS) ;

Absents :

- Le Barreau de Paris.
- La Fédération Française du Paysage ;

Invité :

- Bruno JEANBART, Directeur Général Adjoint OpinionWay

1. Approbation du compte rendu de la réunion Teams du 22 juillet 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation des objectifs de l'Observatoire

Ovidiu SAND rappelle que chaque membre de l'Observatoire a eu la possibilité d'adresser ses propositions d'objectifs et thématiques pour l'ONCV et que des échanges ont eu lieu à ce sujet lors des précédentes réunions. L'Ordre des géomètres-experts a réalisé une synthèse des différentes propositions reçues, qui a été présentée pour la première fois à la réunion du mois de juillet, en visioconférence. A l'issue de cette réunion, il a été décidé de laisser le temps nécessaire à chaque membre pour relire le document et faire part de ses remarques et propositions d'amélioration. L'AFIE a envoyé par mail ses commentaires et le document a été communiqué par mail et remis lors de la réunion.

L'AFIE propose de remplacer dans la première phrase « se propose de mieux comprendre » par « se propose d'enquêter sur ». A ce titre, Robin CHALOT indique que l'idée de l'Observatoire n'est pas de « comprendre » mais plutôt de « faire comprendre » par rapport à ceux qui seront destinataires des travaux.

Après échanges, les membres décident de modifier la première phrase en remplaçant « se propose de mieux comprendre » par « se propose d'analyser ».

Isabelle LIÉGEON souhaite rappeler que l'idée est de rester flexibles dans la formulation des objectifs, qui pourront aussi faire l'objet de modifications ultérieures, si les membres l'estiment nécessaire.

Au point n° 2, deuxième paragraphe, Nicolas THOUVENIN propose de supprimer la première partie de la phrase et commencer directement par l'objectif. Il est décidé de supprimer « A travers une analyse scientifique, quantitative et qualitative des données recueillies ». La phrase commencera, ainsi, par : « l'objectif de l'ONCV ... ».

Toujours au point 2, l'AFIE suggère de rajouter à la fin du 3^e paragraphe « acteurs de la recherche et de la formation » pour compléter la liste des instances avec lesquelles l'ONCV pourra nourrir un dialogue. En outre, l'AFIE propose au 4^e paragraphe d'employer le pluriel pour les outils d'aide à la décision qui seront développés par l'ONCV pour ne pas laisser l'impression qu'un outil précis est pressenti à ce stade.

Les deux modifications sont validées.

Au point n° 3, « Promouvoir les bonnes pratiques en matière de cadre de vie », Nicolas THOUVENIN propose de rajouter « et des décideurs » après « susciter l'intérêt du grand public » (2^e paragraphe). Les membres présents valident cette modification.

Stella GASS évoque les futures évolutions du cadre de vie, à la suite de la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC) et de l'objectif ZAN avec leurs traductions législatives et réglementaires attendues en indiquant qu'il est nécessaire d'analyser le ressenti des usagers sur le cadre de vie. Elle souligne aussi le point important de la future loi sur la CCC, la nécessité d'étudier son impact sur les habitants compte tenu de l'importance du sujet.

Vincent SAINT-AUBIN précise que les objectifs de l'ONCV devraient rester généraux malgré une actualité chargée en la matière.

Hervé GRÉLARD rappelle que le point 1 précise que l'ONCV place le citoyen au centre du projet et privilégie une logique ascendante (bottom-up) et que donc l'analyse du ressenti des habitants est un élément essentiel de l'Observatoire. Les objectifs doivent être définis à long terme et donc être indépendants de l'actualité législative.

Vincent SAINT-AUBIN interroge les membres sur d'autres remarques éventuelles au projet d'objectifs de l'Observatoire.

Il n'y a pas d'autres observations. Le projet d'objectifs de l'Observatoire sont approuvés sous réserve des modifications apportées en séance qui seront intégrées au document par Ovidiu SAND.

3. Communication autour de la définition et des objectifs (mise à jour du site internet)

Compte tenu de l'approbation de la définition commune du cadre de vie lors de la réunion du mois de juillet et des objectifs de l'Observatoire, Hervé GRÉLARD informe les membres que l'Ordre des géomètres-experts procédera à la mise à jour du site internet de l'Observatoire, oncv.org, pour rendre publics ces avancements. Il précise que les membres pourront, par la suite, relayer cette information dans leur communication propre.

4. Point sur les statuts de l'Observatoire

Un document de travail a été distribué en début de séance qui reprend les différentes propositions de modification envoyées par l'AFIE et le CNOA. Il est proposé de débattre chacun des points inscrits dans le document de travail.

A l'article 2 – conformément aux modifications apportées aux objectifs précédemment, le mot « enquêter » est remplacé par le mot « analyser ».

A l'article 5 – est retenue la proposition de l'AFIE qui remplacera la formulation initiale. En effet, il a été considéré que la formulation initiale présentait plutôt des sous-objectifs que de véritables moyens d'action.

A l'article 6 – s'agissant des membres fondateurs, il convient de les qualifier de personnes morales dans la première phrase de l'article. Il convient ensuite de rajouter le paragraphe proposé par le CNOA concernant leur représentation (remarqué partagé par l'AFIE). Il faudra également rajouter que chaque membre peut désigner un suppléant chargé de remplacer le représentant légal.

Selon la proposition transmise par l'AFIE, il convient de préciser dans cet article que les membres fondateurs font partie du conseil d'administration.

S'agissant des membres actifs, sur proposition de l'AFIE et du CNOA, le refus d'une demande d'adhésion devra faire l'objet d'une motivation.

Il est également dit que seules les personnes morales peuvent être membres du conseil d'administration qui doivent à cet effet désigner une personne physique pour les représenter.

En ce qui concerne la cotisation, Isabelle LIÉGEON appelle l'attention des membres qu'en règle générale c'est le conseil d'administration qui propose la cotisation, mais que la décision appartient à l'assemblée générale. Il convient de faire des recherches en ce sens.

L'article 7 – sera complété pour indiquer que la qualité de membre se perd par décès 'du membre associé' – en effet, seuls les membres associés peuvent être des personnes physiques.

Article 10 – composition du conseil d'administration. L'AFIE propose de limiter le nombre de membres du conseil d'administration. Si tant est que l'ONCV accueillie de nombreux membres actifs, tous n'ont pas vocation à faire partie du CA.

Il est proposé de fixer à 12 le nombre maximum des membres du conseil d'administration, qui sera composé de l'ensemble des membres fondateurs et des membres actifs élus par l'assemblée générale.

Article 11 – Réunion du conseil d'administration – Denis DESSUS propose de préciser que le vote se fait en présentiel ou par voie électronique. Cela rejoint la remarque de l'AFIE qui ne souhaite pas que l'interdiction du vote par correspondance fasse obstacle à la prise de décisions lors des réunions en visioconférence, autorisées par ailleurs à l'article 20.

Article 12 – Bureau - l'AFIE évoque la possibilité de prévoir des postes de vice-secrétaire et de vice-trésorier. Pour ne pas avoir un bureau trop grand, il est affirmé que cela doit rester une possibilité. En retour, Denis DESSUS propose de limiter le nombre de vice-présidents.

Les organisations membres s'engagent à désigner un représentant pour assurer la continuité de l'activité en cas de perte des fonctions. Les membres doivent ainsi s'assurer de la continuité de l'activité de l'Observatoire.

Le CNOA demande également à ce que la notion de gestion courante soit définie dans les statuts. Hervé GRÉLARD affirme qu'il s'agit des dépenses courantes liées à la vie de l'association.

Article 17 – Assemblées générales – Denis DESSUS propose de compléter le dernier paragraphe relatif à la prise de décisions : « à main levée sauf si un membre souhaite un vote à bulletin secret ».

5. Mise en place du baromètre du cadre de vie (Bruno JEANBART) ;

Bruno JEANBART rejoint la réunion pour présenter le projet de questionnaire en vue de la mise en place du baromètre du cadre de vie. Le document a été adressé par mail à l'ensemble des membres en début de réunion.

Le questionnaire comporte deux entrées :

- une entrée barométrique : reconduite tous les ans, voire tous les deux ans, pour suivre leur évolution. Dans le projet présenté, OpinionWay est parti sur la base des questions choisies pour le baromètre de lancement.

- Une entrée d'actualité, mais pas nécessairement – il pourrait s'agir d'un sujet que l'on souhaite creuser.

Les questions récurrentes :

- Une première question pour suivre les dimensions essentielles en matière de cadre de vie – au début il s'agit d'une liste ouverte, mais une liste plus précise pourrait être mise en place pour aiguiller les répondants.
- La satisfaction par rapport au cadre de vie ;
- L'évolution du cadre de vie au cours des 3 dernières années ;
- Les services de proximité ;
- Les notions d'accès (services publics, réseaux...) ;
- Les dimensions intérieur/extérieur.

Concernant la thématique spécifique :

Bruno JEANBART fait valoir que la crise sanitaire liée à la Covid-19 a été révélatrice des attentes de la population en matière de cadre de vie.

- Le rôle de la santé ;
- Les enjeux spécifiques de santé liés au cadre de vie ;
- L'expérience du cadre de vie post confinement (quels changements opérés) ;
- Le changement de lieu de vie (qui ça touche, à quel niveau, quelles raisons motivent ce changement).

Denis DESSUS évoque le fait que d'autres structures réalisent des enquêtes sur le cadre de vie, par exemple, l'INSEE en 2019. Les thématiques abordées doivent être précises. Au-delà de la qualité du logement, il faudrait peut-être s'interroger aussi sur le temps disponible pour en profiter. A ce titre, il cite l'exemple des pays émergents où il a été constaté que le développement économique s'accompagne d'une réduction du temps disponible (à cause des déplacements, entre autres). Les problématiques de santé doivent être intégrées.

Vincent SAINT-AUBIN indique qu'il est important aussi de dépasser le moment présent, prendre du recul.

Isabelle LIÉGEON pointe le fait que nous sommes encore dans la réflexion à chaud, dans l'évènement et que face à une telle actualité, tout le monde exprime une envie de changer.

Vincent SAINT-AUBIN évoque la notion de ressenti en affirmant que celui-ci sera très fort pendant un moment. C'est aux membres de l'ONCV d'aller au-delà.

Isabelle LIÉGEON précise que les éléments recueillis aujourd'hui pourront toutefois être mis en perspective dans un an, dans deux ans.

Denis DESSUS indique qu'il faut savoir quelle analyse est souhaitée pour les données recueillies à travers le baromètre – cela permettra de fixer les questions. Les questions posées doivent permettre cette analyse.

Nicolas THOUVENIN fait valoir que l'ONCV dispose d'un premier élément de réponse, la première vague d'enquête a donné une base. Pour ce qui est de la méthodologie, avoir une dizaine de questions sur la forme d'un indicateur synthétique est un bon point de départ. Il y a cependant deux sujets : l'enquête récurrente et l'enquête spécifique. Il évoque l'enquête de l'ANCT sur le logement qui a fait ressortir que la situation n'était pas si mauvaise que ça – le prix n'est pas un sujet pour les acheteurs, l'accès au service est bon...une telle enquête soulève des questions. Il faudra questionner sur les modes de vie, le logement et ce qui va changer, interroger sur le décret d'acceptation. Il y a un sujet à creuser pour sortir de la dialectique maison/appartement. Un autre sujet – le ZAN – le rapport à la propriété foncière, le désir de construire.

Xavier PRIGENT est d'accord que l'on a souvent tendance à opposer ville et campagne, mais on ne sait pas vers quoi ces personnes se retournent, quels sont leurs besoins, quelle est leur perception de la nature en ville. Il faudra chercher des éléments novateurs.

Denis DESSUS souligne le besoin d'interroger l'accès à la nature (quelles infrastructures ?)

Xavier PRIGENT s'interroge sur la pertinence d'une aspiration métropolitaine ou un renforcement des villes moyennes, du monde rural.

Denis DESSUS fait valoir également qu'il y a un risque d'aggraver les problèmes existants en construisant la ville sur la ville dans une logique à court terme, à laquelle une alternative serait d'aller vers le rural en créant des espaces attractifs (logique à long terme).

Stella GASS souligne l'importance de prendre le pouls de la population sur la question du cadre de vie, de la crise sanitaire et du ZAN. Elle s'interroge sur la capacité de l'ONCV à poser la question de savoir si les gens ont envie de changer de cadre de vie : les critères de ce changement (logement, espaces verts), objectiver les réponses, les critères de ce choix – on pense qu'on connaît, mais est-ce qu'on connaît vraiment ?

Robin CHALOT trouve intéressant de s'appuyer sur la crise Covid. Cela permet de confronter le cadre de vie à une situation exceptionnelle. L'ONCV peut prendre le recul nécessaire par rapport à ces questions, même si elles sont posées à chaud. En ce qui concerne la nature en ville, la définition que l'on donne à la nature en ville est une question récurrente. Elle est difficile à appréhender avec des questions simples. Les réponses ne traduisent pas l'appétence pour les différentes formes de nature.

Xavier PRIGENT indique que la temporalité est là, la crise pourra constituer un accélérateur de transition.

Denis DESSUS revient sur les propos de S. GASS pour formaliser quelques propositions de questions : pourquoi vivez-vous là ? où aimeriez-vous vivre dans 10 ans ? et vos enfants ?

Les membres trouvent ces questions intéressantes. Elles renvoient aux arbitrages personnels (faits ou prêts à faire).

Blanche GOMEZ propose de rajouter à la question 5 « l'accès à la nature » comme un service rendu.

Bruno JEANBART retient que les lieux de cadre de vie intéressent cette année, en intégrant la question de la crise sanitaire. Il retient également l'idée de la nature.

Il appelle l'attention des membres sur le fait que le questionnaire doit parler à tout le monde. 25% des personnes interviewées habitent en milieu rural. Peut-on considérer qu'un jardin représente un accès à la nature ?

Une nouvelle version du questionnaire sera transmise à la suite de la réunion (sous une semaine environ).

6. Présence au Salon des Maires

Compte tenu du contexte sanitaire, le Salon des Maires aura lieu dans un format restreint cette année et la location de salles n'est pas possible. Un point presse est privilégié.

7. Date du prochain COPIL

Un doodle sera organisé pour définir la prochaine date de la réunion.